



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule gestion de la ressource en eau

Affaire suivie par : Marie MILLION

Tél. : 04 50 33 77 43
Mél. : marie.million@haute-savoie.gouv.fr

Monsieur le président de la CLE
du SAGE de l'Arve
300 chemin des Prés Moulin

74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Anancy, le

30 AVR. 2021

Objet : autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement

Retenue de la Socqua - Commune de SAMOËNS

Demande d'avis

PJ : version numérique de la demande

Monsieur le président,

L'arrêté préfectoral du 12 mai 2017 autorisant l'aménagement de la Combe de Coulouvrier, dont la création de retenue de la Socqua et le prélèvement d'eau pour la neige de culture, a été annulé par le tribunal administratif de Grenoble le 19 novembre 2019. Toutefois, les travaux avaient déjà été réalisés. L'État a décidé de faire appel de la décision du tribunal.

En parallèle, le maître d'ouvrage a souhaité déposer un dossier de régularisation de la retenue et d'autorisation de prélèvement, qui est instruit comme un nouveau dossier.

Dès lors, je sollicite votre avis sur ce dossier de demande d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative des procédures.

Je vous prie de trouver, en pièce jointe, le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par le Grand Massif des Domaines Skiables (GDMS) concernant l'opération suivante :

**Retenue de la Socqua
Commune de SAMOËNS**

Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception, dans les conditions définies à l'article R181-16 du code de l'environnement, délivré le **30 AVR. 2021**

Conformément au 1° de l'article R181-22 du code de l'environnement, et compte tenu du fait que l'opération pour laquelle l'autorisation est sollicitée est située dans le périmètre d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé ou a des effets dans ce périmètre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis sur le fond et sur la forme de ce dossier.

L'absence de réponse dans un délai de **45 jours** à compter de la date du présent courrier vaudra avis favorable de votre part.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires



Julien LANGLET